

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 2 septembre 2014 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

Mme Marie Cinq-Mars, Mairesse de l'arrondissement
Mme Lucie Cardyn, Conseillère du district de Robert-Bourassa
Mme Céline Forget, Conseillère du district Joseph-Beaubien
Mme Jacqueline Gremaud, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Chef de division des ressources humaines et des relations
avec les citoyens et Secrétaire d'arrondissement substitut
Me Marie-France Paquet, Directrice des Services administratifs du greffe et des
relations avec les citoyens et Secrétaire de l'arrondissement
M. Normand Proulx, Directeur de l'arrondissement

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse d'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q. chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare la séance ouverte à 19 h. Elle procède ensuite à la lecture de l'invocation et passe en revue les points de l'ordre du jour.

La mairesse invite les conseillères à prendre la parole, ce que font Mesdames Pollak, Gremaud et Cardyn.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 2 septembre 2014.

Premier amendement

Il est proposé par Mindy Pollak
appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ajouter sous affaires nouvelles une résolution concernant les toits blancs.

Adopté à l'unanimité.

Deuxième amendement

Il est proposé par Mindy Pollak
appuyé par Jacqueline Gremaud

D'ajouter sous affaires nouvelles un avis de motion d'un Règlement modifiant le Règlement de zonage – Usages provisoires.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

Troisième amendement

Il est proposé par Céline Forget
appuyé par Lucie Cardyn

D'ajouter sous affaires nouvelles l'adoption du Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1).

Adopté à l'unanimité

Quatrième amendement

Il est proposé par Lucie Cardyn
appuyé par Mindy Pollak

De déplacer le point 10.08 « Rapport de la mairesse sur la situation financière » avant la période de questions.

Adopté à l'unanimité

Proposition principale telle que modifiée adoptée à l'unanimité.

10.02

10.03 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19H33 ET SE TERMINE À 20 H 15

CIToyENS	SUJETS
M. CHRISTIAN CORBEIL	Coopérative Le Suroit
M. NICHOLAS SALKO	Demande de ruelle verte – Dépôt de document
MME MARYLISE LAPIERRE	Permis de construction pour travaux bruyants
MME CHRISTIANE ÉLIE	Voisinage bruyant et rapport avec la patrouille d'Outremont
M. PIERRE LACERTE	Circulation dans les rues d'Outremont - Dépôt de document

10.04 PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DÉBUTE À 20 H 15 ET SE TERMINE À 20 H 17

Mme Mindy Pollak	✓ Demande ce qui arrive avec le lot dans le secteur Atlantic (le lot sur lequel des parcomètres doivent être installés)
------------------	---

CA14 16 0296

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA MAIRESSE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET DÉPÔT DE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$ CONCLUS ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE 2013 ET LE 31 AOÛT 2014, AINSI QUE LA LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 2 000 \$ CONCLUS AVEC UN MÊME COCONTRACTANT POUR LA MÊME PÉRIODE LORSQUE L'ENSEMBLE DES CONTRATS COMPORTE UNE DÉPENSE TOTALE QUI DÉPASSE 25 000 \$/DIFFUSION DU RAPPORT

La mairesse fait lecture du rapport conformément à la loi. Des copies sont remises aux élus.

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

DE PUBLIER le rapport de la mairesse sur la situation financière de l'arrondissement d'Outremont dans un journal local au lieu de sa distribution à chaque adresse civique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.08 1142861015

CA14 16 0297

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT TENUE LE 7 JUILLET 2014

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA14 16 0298

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 21 AOÛT 2014

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE RATIFIER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 21 août 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

CA14 16 0299

DÉPÔT DE CORRESPONDANCE DE LA MAIRESSE

DÉPÔT de la correspondance de la mairesse au maire Coderre en date du 7 août 2014 au sujet du Théâtre Outremont.

10.07 1141867018

CA14 16 0300

APPROUVER LE PROJET « LIRE C'EST PAYANT » QUI SE TIENDRA DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU QUÉBEC DU 18 AU 25 OCTOBRE 2014

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER le projet « Lire c'est payant », journées d'amnistie pour les usagers de 13 ans et moins ayant des retards dans la bibliothèque de l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec, du 18 au 25 octobre 2014.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

12.01 1145061004

CA14 16 0301

RÉSOLUTION D'OPPOSITION À LA RÉFORME DE FINANCEMENT DES ARRONDISSEMENTS

La réforme du financement des arrondissements, annoncée unilatéralement par le maire de Montréal le 8 juillet dernier, force Outremont, dont le budget sera amputé de 20%, à réagir avec fermeté;

Le conseil d'arrondissement dénonce le fait que cette réforme n'avait nullement été annoncée dans les intentions du candidat à la mairie de Montréal et s'interroge sur les véritables économies générées par celle-ci;

Le conseil d'arrondissement considère qu'il s'agit là d'une entreprise de centralisation à outrance qui fait fi de l'historique et de la personnalité de chacun des arrondissements;

En conséquence de ce qui précède, l'arrondissement Outremont annonce qu'il prendra tous les moyens nécessaires pour contester cette réforme injuste et inéquitable;

ATTENDU QU'OUTREMONT est l'arrondissement montréalais le plus touché par la réforme du financement des arrondissements qui ampute son budget d'environ 20 %;

ATTENDU QUE cette réforme, qui forcera l'administration à effectuer d'importantes coupures, compromettra grandement les services offerts aux citoyens et affectera leur qualité de vie;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

Que l'arrondissement d'Outremont s'oppose à la réforme du financement des arrondissements annoncée en juillet dernier par l'administration Coderre;

Que l'arrondissement d'Outremont informera ses citoyens et les alertera sur les conséquences néfastes de cette réforme;

Que l'arrondissement d'Outremont n'exclut pas le fait d'inviter sa population à se prononcer sur sa volonté de défusionner.

Un débat s'engage.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (la mairesse se prévalant de son droit de voter).

12.02

CA14 16 0302

AUTORISER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL (ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT) ET LE YMCA DU PARC RELATIVE À L'ANIMATION DE DIFFÉRENTS COURS OFFERTS PAR LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL (DCSLDS) AU CENTRE COMMUNAUTAIRE INTERGÉNÉRATIONNEL (CCI) POUR LES SESSIONS D'AUTOMNE 2014, D'HIVER 2015 ET DU PRINTEMPS 2015

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER la signature de l'entente de services entre la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont) et le YMCA du Parc pour la réalisation et l'animation de différents cours offerts par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) au Centre communautaire intergénérationnel (CCI) pour les sessions d'automne 2014, d'hiver 2015 et du printemps 2015;

D'AUTORISER le directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer ladite entente;

D'AUTORISER le versement d'une somme maximale totale de 10 588,55 \$, taxes incluses, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 NTA1142504011

CA14 16 0303

AUTORISER LA SIGNATURE DE LA CONVENTION DE SERVICES ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL (ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT) ET LE COLLÈGE STANISLAS RELATIVE À L'OFFRE DE COURS DE JUDO POUR L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR LA PROGRAMMATION AUTOMNE 2014, HIVER 2015 ET PRINTEMPS 2015 DE LA DIRECTION DE LA CULTURE, DES SPORTS, DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT SOCIAL (DCSLDS), POUR UN COÛT TOTAL MAXIMUM DE 22 848 \$ TAXES INCLUSES

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER la signature de l'entente de services entre la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont) et le Collège Stanislas relative à l'offre des cours de judo organisés par le Club de judo Judo Stan offerts par la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) au Collège Stanislas pour les sessions d'automne 2014, d'hiver 2015 et du printemps 2015;

D'AUTORISER le directeur de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à signer ladite entente;

D'AUTORISER le versement d'une somme maximale totale de 22 848 \$, taxes incluses, et ce, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 NTA1142504012

CA14 16 0304

PRÉSENTER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT UNE DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE D'UN MONTANT TOTAL DE 90 000 \$ À RAISON DE 30 000 \$ ANNUELLEMENT POUR LES ANNÉES 2014, 2015 ET 2016 À L'ORGANISME CASTELIERS, SOIT 20 000 \$ ANNUELLEMENT POUR LA TENUE DU FESTIVAL INTERNATIONAL ANNUEL LES TROIS JOURS DE CASTELIERS ET 10 000 \$ ANNUELLEMENT AU SOUTIEN DES ACTIVITÉS SAISONNIÈRES, ET CE, À MÊME LE SURPLUS LIBRE

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

De mandater l'administration afin de préparer un protocole d'entente visant à accorder une contribution financière d'un montant total de 90 000 \$, et ce, à raison de 30 000 \$ annuellement pour les années 2014, 2015 et 2016 à l'organisme Casteliers, répartie comme suit 20 000 \$ annuellement pour la tenue du festival international annuel Les Trois Jours de Casteliers et 10 000 \$ annuellement au soutien des activités saisonnières et de prévoir le financement à même le surplus

Un débat s'engage.

VOTE

Votent en faveur: Les conseillères Cardyn, Gremaud et Pollak

Vote contre: La conseillère Forget

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

20.03 NTA1142504010

CA14 16 0305

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDES ET DES DEMANDES DE PAIEMENT SANS BON DE COMMANDE POUR LES PÉRIODES DU 1^{ER} AU 30 JUIN 2014 ET DU 1^{ER} AU 31 JUILLET 2014, AINSI QUE LES ACHATS PAR CARTES DE CRÉDIT POUR LES PÉRIODES DU 1^{ER} AU 31 MAI 2014 ET DU 1^{ER} AU 30 JUIN 2014

DÉPÔT des bons de commandes et les demandes de paiement sans bon de commande pour les périodes du 1^{er} au 30 juin 2014 et du 1^{er} au 31 juillet 2014, ainsi que les achats par cartes de crédit pour les périodes du 1^{er} au 31 mai 2014 et du 1^{er} au 30 juin 2014.

30.01 1146430012

CA14 16 0306

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LES PÉRIODES DU 1^{ER} AU 30 JUIN 2014 ET DU 1^{ER} AU 31 JUILLET 2014

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour les périodes du 1^{er} au 30 juin 2014 et du 1^{er} au 31 juillet 2014.

30.02 1146430013

CA14 16 0307

RAPPORT DE REDDITION DE COMPTES - SOMMAIRE DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES - JUILLET 2014

DÉPÔT des décisions déléguées pour le mois de juillet 2014.

30.03 1141867016

CA14 16 0308

RECOMMANDER AU COMITÉ EXÉCUTIF D'AUTORISER UN VIREMENT BUDGÉTAIRE AU MONTANT DE 225 000 \$ DE L'ENVELOPPE DU SERVICE DE LA CULTURE EN PROVENANCE DU FONDS DES ÉQUIPEMENTS CULTURELS VERS LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS (PTI) DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR LE PROJET DE MISE À NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS SCÉNIQUES AU THÉÂTRE OUTREMONT

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

DE RECOMMANDER au Comité exécutif d'autoriser un virement budgétaire au montant de 225 000 \$ de l'enveloppe du Service de la culture en provenance du Fonds des équipements culturels vers le Programme triennal d'immobilisations (PTI) de l'arrondissement d'Outremont pour le projet de mise à niveau des équipements scéniques au Théâtre Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.04 NTA1142604001

CA14 16 0309

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 45 990 \$ TAXES INCLUSES, REPRÉSENTANT LA VALEUR RÉSIDUELLE D'UN CONTRAT DE LOCATION-ACHAT DE CINQ ANS, POUR EXERCER L'OPTION D'ACHAT POUR UN BALAI DE RUE MÉCANIQUE À AIR DE LA FIRME « ACCESSOIRES OUTILLAGE LIMITÉE »

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER une dépense de 45 990 \$, taxes incluses, à « Accessoires Outillage Limitée » pour exercer l'option d'achat pour un balai de rue mécanique à air pur, muni d'attachements pour vide-puisard (TP01/02-09);

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 NTA1145078028

CA14 16 0310

AUTORISER UNE DÉPENSE DE 1 583,79 \$ INCLUANT LES TAXES, À MÊME LE SURPLUS, POUR ACQUITTER DES HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES À LA FIRME POIRIER FONTAINE ARCHITECTES INC. SUITE À LA RÉSILIATION DU CONTRAT DE LA FIRME TOITURE LACHARITÉ POUR LA RÉPARATION DE LA TOITURE DE L'ARÉNA DU CCI

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Jacqueline Gremaud

D'AUTORISER une dépense de 1 583,79 \$, incluant les taxes, pour acquitter les honoraires supplémentaires au contrat de la firme Poirier Fontaine architectes inc. pour la réparation de la toiture de l'aréna du Centre communautaire intergénérationnel;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations financières décrites au présent sommaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 CTA1145078029

CA14 16 0311

APPORTER DES MODIFICATIONS AU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2014-2015-2016

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Lucie Cardyn

D'ADOPTER les modifications au programme triennal d'immobilisations 2014-2015-2016, tel qu'indiqué au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.07 1141867019

CA14 16 0312

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) RÉDUCTION DES LIMITES DE VITESSE DANS L'ARRONDISSEMENT

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2014;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER le règlement AO-268 intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* ». L'objet dudit règlement est d'abaisser la limite de vitesse à 30 km/h sur toutes les rues de l'Arrondissement, à l'exception du viaduc Rockland, de l'avenue Van Horne et du chemin de

la Côte-Sainte-Catherine.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (la mairesse se prévalant de son droit de voter).

40.01 1145069012

CA14 16 0313

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT RELATIF À L'UTILISATION DES SOUFFLEURS-ASPIRATEURS À FEUILLES ET AUX APPAREILS DE JARDINAGE MOTORISÉS

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Forget donne un avis de motion à l'effet que le règlement intitulé : « *Règlement relatif à l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles et aux appareils de jardinage motorisés* », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de réglementer l'utilisation des souffleurs-aspirateurs à feuilles et aux appareils de jardinage motorisés.

Compte tenu qu'une copie de ce règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Forget demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.02 1143045003

CA14 16 0314

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AUTORISANT UN EMPRUNT DE 200 000 \$ POUR LA RÉALISATION DU PROGRAMME PROTECTION DU BÂTIMENT ABRITANT LA MAISON DES JEUNES - PTI 2014-2015-2016

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Gremaud donne un avis de motion à l'effet que le règlement intitulé : « *Règlement autorisant un emprunt de 200 000 \$ pour la réalisation du programme de protection du bâtiment abritant la Maison des jeunes* », sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est d'autoriser un emprunt de 200 000\$ pour la réalisation du programme de protection du bâtiment abritant la Maison des jeunes.

Compte tenu qu'une copie de ce règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Gremaud demande la dispense de lecture de celui-ci.

40.03 1141867020

CA14 16 0315

ORDONNANCE DE FERMETURE DE RUE LE JEUDI 23 OCTOBRE 2014 DE 10 H 30 À 15 H - AVENUES STUART ET ST-VIATEUR - CROSS-COUNTRY DU COLLÈGE STANISLAS

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER l'ordonnance visant la fermeture à la circulation automobile sur les avenues suivantes pour permettre la tenue du Cross-country du Collège Stanislas, jeudi, le 23 octobre 2014 de 10 h 30 à 15 h (prévoyant un report de l'événement en cas de pluie au vendredi 24 octobre 2014 de 10 h 30 à 15 h) :

Avenue Stuart, entre l'avenue Bernard et le chemin de la Côte-Ste-Catherine;
Avenue St-Viateur, entre les avenues Stuart et Wiseman.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1146737014

CA14 16 0316

ORDONNANCE DE FERMETURE DE RUE - DIMANCHE, LE 14 SEPTEMBRE 2014 DE 7 H À 17 H 30 - DIVERSES RUES - GRAND PRIX UCI WORLD TOUR MONTRÉAL

Il est proposé par Lucie Cardyn

appuyé par Mindy Pollak

D'ADOPTER une ordonnance visant l'occupation du domaine public selon le parcours prévu sur le territoire de l'arrondissement d'Outremont à la demande de « Grand Prix Cycliste World-Tour pour la tenue de la 5^e édition de l'événement « Grand Prix Cycliste World-Tour Montréal-Québec » le dimanche 14 septembre 2014.

et la fermeture à la circulation automobile des chemins publics suivants, de 7h00 à 17h30 , le jour de l'événement:

1. Chemin de la Côte-Sainte-Catherine, entre l'avenue Glencoe et le boulevard Mont-Royal;
2. Avenue Mont-Royal, entre l'avenue Fernhill et le chemin de la Côte-Sainte-Catherine;
3. Avenue Vincent-D'Indy, entre le chemin de la Côte-Sainte-Catherine et l'avenue Mont-Royal;
4. Avenue Willowdale, entre les avenues Vincent-D'Indy et l'avenue Glencoe;
5. Avenue Perham.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.05 1146737015

CA14 16 0317

REDDITION DE COMPTE POUR LES ANNÉES 2011 À 2013 INCLUSIVEMENT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 11-010 ET PORTANT SUR LA PROTECTION DES BÂTIMENTS CONTRE LES REFOULEMENTS D'ÉGOUT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Lucie Cardyn

DE DÉPOSER, au Service de l'eau de Montréal, la reddition de compte tel que requis au règlement 11-010 portant sur la protection des bâtiments contre les refolements d'égout.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.06 1146723002

CA14 16 0318

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION QUANT À UNE DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA EN VERTU DU RÈGLEMENT 1189 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) AUX: 734-736, AVENUE WISEMAN, 811-815, AVENUE DOLLARD ET 215, AVENUE DE L'ÉPÉE (ÉCOLE BUISSONNIÈRE)

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 9 juillet 2014 d'approuver les demandes de PIIA concernant ces immeubles;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1141899043;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER les demandes d'approbation des PIIA relativement aux projets inscrits à la liste ci-jointe et préparée par la direction de l'aménagement urbain et du patrimoine:

1. 734-736, avenue Wiseman;

2. 811-815, avenue Dollard;

3. 215, avenue de l'Épée (École Buissonnière)

laquelle approbation s'applique aux recommandations, avec ou sans réserve, ainsi qu'aux plans joints pour chaque dossier faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1141899043

CA14 16 0319

DEMANDE DE MODIFICATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DU BÂTIMENT PRINCIPAL AU 20, AVENUE ELMWOOD

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 9 juillet 2014 de refuser la demande de modification de PIIA concernant le 20, avenue Elmwood;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1141899045;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

DE REFUSER la demande de modification d'un PIIA relativement à l'agrandissement du bâtiment principal au 20, avenue Elmwood, en vertu du règlement 1189 portant sur les PIIA pour les motifs indiqués au sommaire décisionnel

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02 1141899045

CA14 16 0320

RELATIVEMENT AUX 876-878, AVENUE ROCKLAND : A) DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RELATIVEMENT À LA MODIFICATION D'UN BÂTIMENT DÉROGATOIRE, MALGRÉ L'ARTICLE 5.3 DU RÈGLEMENT 1177; B) DEMANDE D'APPROBATION D'UN PIIA RELATIVEMENT À LA MODIFICATION DES OUVERTURES AU MUR ARRIÈRE ET LATÉRAL DROIT ET CONSTRUCTION D'UN ESCALIER DONNANT ACCÈS AU SOUS-SOL DANS LA MARGE LATÉRALE DROITE

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé, à sa séance du 9 juillet 2014 d'accorder cette demande de dérogation mineure concernant cet immeuble et ce, en vertu des dispositions du règlement 1181;

ATTENDU QU'un avis a été publié relativement à cette demande, dans le journal l'Express d'Outremont, édition du 7 août 2014;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1141899044;

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure relativement à la modification d'un bâtiment dérogatoire, malgré l'article 5.3 du règlement 1177 ainsi que la demande d'approbation d'un PIIA relativement à la modification des ouvertures au mur arrière et latéral droit et construction d'un escalier donnant accès au sous-sol dans la marge latérale droite.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.03 1141899044

CA14 16 0321

ENTÉRINER LA NOMINATION PERMANENTE DE MONSIEUR PATRICK GIROUX AU POSTE D'ÉLECTRICIEN D'ARRONDISSEMENT AU SEIN DE LA DIRECTION DES TRAVAUX PUBLICS DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Lucie Cardyn

D'ENTÉRINER la nomination de Monsieur Patrick Giroux au poste d'électricien d'arrondissement, et ce, conformément aux modalités inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 NTA1143711015

CA14 16 0322

ADOPTER LA DURÉE DU MANDAT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Il est proposé par Jacqueline Gremaud

appuyé par Mindy Pollak

DE MODIFIER la résolution adoptée au conseil du 7 juillet 2014 (CA14 16 0284) pour prévoir la durée des mandats des membres du Comité consultatif d'urbanisme comme suit :

Les sept membres suivants sont nommés pour un mandat de 2 ans à partir du 1^{er} août 2014:

M. Pierlucio Pellissier, membre professionnel
M. Jean Décarie, membre professionnel
M. Alexandre Lussier, membre résident
M. Paul-André Tétreault, membre professionnel
M. Pierre Beaupré, membre professionnel
M. Yves Dallaire, membre résident
M. Denis Demers, membre résident

Les quatre membres suivants sont nommés pour un mandat d'un an à partir du 1^{er} août 2014 :

M. Jean-Marc Latreille, membre professionnel
M. Oscar Ramirez, membre professionnel
Mme Louise Letocha, membre résident
M. Georges Adamczyk, membre professionnel

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

51.01 1141899038

CA14 16 0323

INFORMER LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENT QU'UNE AIDE FINANCIÈRE DE 15 000 \$ A ÉTÉ ACCORDÉE À CASTELIERS POUR LE PROJET « LES ARTS DE LA MARIONNETTE À OUTREMONT » DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE MÉDIATION CULTURELLE DES ARRONDISSEMENTS MONTRÉALAIS 2014

DÉPÔT d'un sommaire afin d'informer le conseil d'arrondissement qu'une aide financière de 15 000 \$ a été accordée à Casteliers pour le projet « Les arts de la marionnette à Outremont » dans le cadre du Programme de médiation culturelle des arrondissements montréalais 2014.

60.01 1143278004

CA14 16 0324

INFORMATION - ACTIVITÉS POUR LES JOURNÉES DE LA CULTURE - 26, 27 ET 28 SEPTEMBRE 2014

DÉPÔT d'un sommaire afin d'informer le conseil d'arrondissement de la tenue des Journées de la culture les 26, 27 et 28 septembre 2014 dans l'arrondissement d'Outremont.

60.02 1146737016

CA14 16 0325

DÉPÔT D'INTERVENTIONS DES DIRECTIONS DE L'ARRONDISSEMENT DANS DES DOSSIERS SOUMIS AUX INSTANCES DE MONTRÉAL

DÉPÔT de l'intervention du directeur des travaux publics dans le dossier 1142088004.

60.03 1141867017

CA14 16 0326

DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PÉRIODE D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT DU ZONAGE AO-259

DÉPÔT du certificat des résultats du registre tenu le 14 août 2014 quant au Règlement AO-259 et envoi à la ville centre pour obtenir le certificat de conformité.

61.01 1141899025

CA14 16 0327

AFFAIRES NOUVELLES -RÉSOLUTION CONCERNANT LES TOITS BLANCS

ATTENDU QUE le conseil prévoit adopter une résolution concernant l'obligation pour les propriétaires d'Outremont d'installer des toits blancs, lors du remplacement de leur toiture et aussi pour les nouvelles constructions;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Jacqueline Gremaud

DE MANDATER l'administration afin de proposer une campagne de communication pour préparer les citoyens à la venue de cette nouvelle réglementation d'ici les trois prochains mois.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.03

CA14 16 0328

AFFAIRES NOUVELLES - AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE ZONAGE -SUKKOTHS

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (R.L.R.Q., chapitre C-19), la conseillère Pollak donne un avis de motion à l'effet que le règlement intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) – Usages provisoires.», sera déposé pour adoption au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement. L'objet dudit règlement est de modifier la disposition du Règlement concernant les sukkoths.

Compte tenu qu'une copie de ce règlement a été remise à tous les membres du conseil qui sont présents, la conseillère Pollak demande la dispense de lecture de celui-ci.

70.04 1141899042

CA14 16 0329

AFFAIRES NOUVELLES - ADOPTION -RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA PROCÉDURE DES SÉANCES DU CONSEIL (AO-1)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 7 juillet 2014;

ATTENDU QU'une copie du règlement intitulé: « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1) » a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'arrondissement présents déclarent, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU la lecture des deux articles modifiés;

Il est proposé par Céline Forget

appuyé par Lucie Cardyn

D'ADOPTER le règlement AO-267 intitulé : « Règlement modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil (AO-1)». L'objet dudit règlement est de faire des modifications de concordance et de retirer l'obligation pour les directeurs d'être présents aux séances du conseil

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

70.05 1141867014

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 20 h 55

70.06

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Marie Cinq-Mars
Mairesse de l'arrondissement

Marie-France Paquet
Secrétaire de l'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 octobre 2014.